



TENIR SON BUDGET ?

oui, mais comment...?

De nombreux événements et comportements peuvent déstabiliser un budget : événement familial, changement professionnel, problème de santé, dépenser sans compter, ne pas anticiper ses dépenses, être sur-consommateur de crédit, ...

C'est pourquoi afin d'être capable de réagir en cas d'imprévus, et pouvoir réaliser des projets, il est indispensable d'établir un budget prévisionnel. Cette précaution permet d'équilibrer recettes et dépenses.

COMMENT ÉTABLIR UN BUDGET PRÉVISIONNEL ?

Établir un budget prévisionnel consiste à prévoir le plus précisément possible, l'ensemble des revenus mensuels, des charges fixes, des dépenses courantes et occasionnelles, sur une année. Ne pas oublier d'ajouter une épargne de précaution pour faire face aux imprévus.

COMMENT MIEUX RÉPARTIR LE POIDS DES CHARGES FIXES ?

La meilleure solution pour ne pas se retrouver en grandes difficultés certains mois (à la période de la rentrée scolaire par exemple), est d'appliquer « la méthode du 1/12ème ». Qu'est-ce que c'est ? il s'agit en fait de calculer le montant annuel de ses charges fixes + le montant annuel de l'épargne de précaution et de diviser le total par 12. C'est ce résultat qui déterminera le montant mensuel moyen à provisionner, le « noyau dur » à réserver au début de chaque mois !

Si le budget s'avère équilibré et qu'il reste encore un peu d'argent, on peut envisager une épargne supplémentaire pour financer un futur achat (acquérir une maison, acheter une nouvelle voiture, partir en vacances, ...).

Identifier ses dépenses c'est déjà commencer à organiser son budget, repérer ce qui est indispensable de ce qui l'est moins.

